

Présentation du territoire franc-comtois

Trait d'union entre la vallée du Rhin et celle du Rhône, la Franche-Comté est une petite région de 16 300 km², soit 3% du territoire national. C'est une région montagneuse. Deux plateaux étagés et une zone plus montagneuse, qui fait frontière à l'est avec la Suisse, composent le massif du Jura. Le nord de la région englobe une partie des Vosges. Le climat semi-continentale de la Franche-Comté génère des étés chauds et orageux, mais aussi des hivers rigoureux.

L'eau est un élément très présent sur le territoire. La région possède 5 350 km de cours d'eau dont 320 km de voies navigables. Les rivières sont nombreuses : le Doubs, la Saône, la Loue, l'Ain, l'Ognon, le Dessoubre.... On y dénombre de nombreux lacs et étangs tels que le lac de Saint-Point, le lac de Chalain ou le lac de Vouglans qui constitue la seconde retenue d'eau artificielle de France avec 605 millions de m³.

Une région à caractère rural

Administrativement, elle est composée de quatre départements, le Doubs, le Jura, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, de neuf arrondissements, de 116 cantons et 1 785 communes. Ces communes, nombreuses, sont également de taille réduite. En moyenne, elles s'étendent sur 9 km² contre 15 km² pour la Métropole. En 2011, seules onze communes comptent plus de 10 000 habitants. A l'opposé, 918 en abritent moins de 250. Deux pôles urbains principaux rayonnent sur le territoire régional : l'agglomération de Besançon, la capitale régionale, et l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Ces deux pôles représentent près de un cinquième de la population. Avec seulement 1,178 million d'habitants au 1^{er} janvier 2013, la Franche-Comté est faiblement peuplée (1,85% de la population de France métropolitaine). Sa densité de population se situe en dessous de la moyenne nationale (72,3 hab/km² contre

115 habitants/km² en moyenne métropolitaine). Si sa population réside de plus en plus dans l'espace urbanisé, la région conserve ainsi de vastes espaces à caractère rural.

Sur le plan économique, le secteur industriel produit le cinquième du produit intérieur brut régional. La Franche-Comté compte sur son sol quelques grands fleurons de l'industrie française comme Peugeot SA et Alstom. La présence de ces établissements et sa spécialisation industrielle lui valent de bénéficier des activités de quatre pôles de compétitivité (microtechniques, véhicules du futur, plasturgie et agroalimentaire), dont trois sont partagés avec des régions voisines. En matière d'environnement, l'importance de l'industrie n'empêche pas la Franche-Comté de présenter l'image d'une région verte.

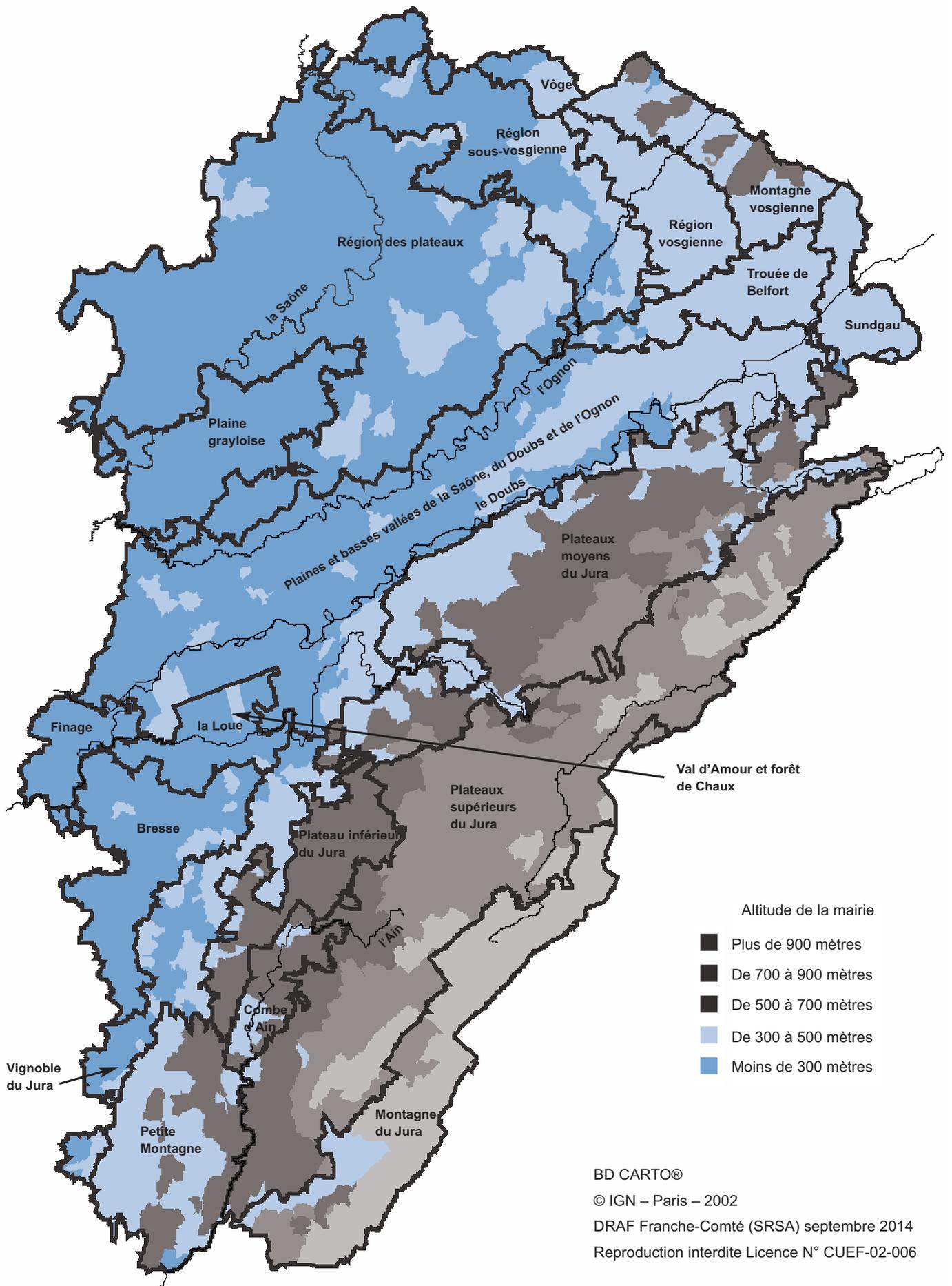
Une agriculture tournée vers l'élevage laitier

L'agriculture franc-comtoise est fortement orientée vers l'élevage, notamment le massif jurassien et la partie vosgienne de la Haute-Saône. Plus de 70% de la surface agricole est consacrée à l'alimentation du bétail. Cette surface fourragère est essentiellement constituée de surfaces en herbe. En fait, c'est l'élevage laitier qui domine. En 2013, le lait a constitué 40% du produit de la branche agricole et près de la moitié des exploitations élèvent des vaches laitières. En 2012, près de 200 000 vaches laitières ont produit 1,13 milliard de litres de lait soit 4,8% de la production nationale. Malgré la baisse tendancielle du nombre de vaches et surtout du nombre d'élevage, la production de lait continue d'augmenter. En effet, le nombre de vaches augmente annuellement de une unité par élevage depuis 2000. Parallèlement, la lactation moyenne par vache est passée de 5 200 à 5 700 litres. La collecte de lait est réalisée par 160 établissements laitiers. Au total, 280 établissements, employant plus de 3 700 personnes, ont leur activité dans le secteur laitier.

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/données et cartes régionales

Site du service statistique du ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr



Présentation du territoire franc-comtois

Ces établissements, majoritairement des coopératives agricoles, sont implantés, pour la plupart, dans la zone de production des fromages AOP de Franche-Comté qui couvrent presque intégralement les départements du Doubs et du Jura. En 2013, 59 500 tonnes de Comté ont été fabriqués, ce qui fait du Comté le premier fromage français sous AOP en volume. Si le Comté représente la moitié des volumes de fromages francs-comtois, bien d'autres spécialités sont fabriquées dans la région : quatre sous AOP, le Morbier, le Mont d'Or, le Bleu de Gex-Haut-Jura et le Munster, deux sous IGP, le Gruyère de France et l'Emmental Est-Central et d'autres tels que la raclette ou diverses pâtes molles. Enfin, un célèbre fromage fondu et la cancoillotte complètent le plateau des spécialités régionales.

A l'ouest de la région, en zone de plaine, l'élevage est souvent couplé avec la culture de céréales. Dans le Finage et la plaine grayloise, cette orientation économique est même dominante. En 2013, la sole céréalière s'est élevée à 142 000 ha, essentiellement du blé tendre, de l'orge et du maïs. Avec 30 000 ha, le colza représente les trois quarts des surfaces semées en oléo-protéagineux. Entre ces deux zones, plus de 2 200 ha de vignes, sur les 2 500 ha que comptent la région, sont plantés sur le Revermont jurassien. Ces vignes sont entièrement incluses dans les aires AOP des vins du Jura. Les appellations Côtes du Jura, Arbois, Château-Chalon figurent parmi les plus anciennes AOP françaises. Si leurs surfaces sont réduites, le vin représente 15% de la production de l'agriculture jurassienne et contribue largement à sa renommée.

A côté de ces signes de qualité, l'agriculture biologique se développe dans la région. En 2013, plus de 500 exploitations certifiées bio ont mis en valeur 35 000 hectares. Avec 5,3% de sa surface agricole cultivée sous le label AB, la Franche-Comté est l'une des régions où l'agriculture biologique est la plus développée.

Une forêt omniprésente

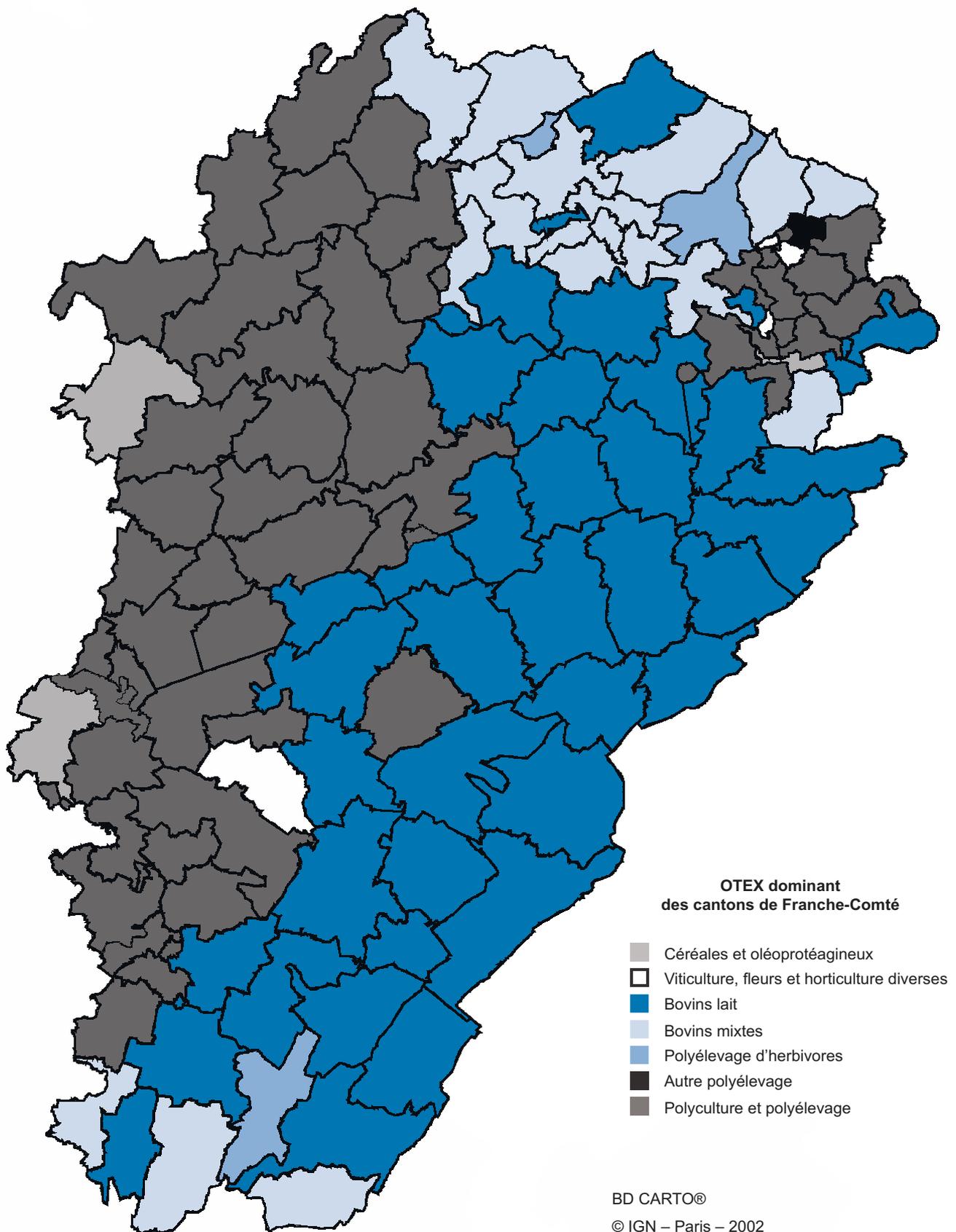
La Franche-Comté est également une région forestière. Son taux de boisement de 45% la place au troisième rang des régions métropolitaines, derrière l'Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Toutes essences confondues, la Franche-Comté possède 143 millions de m³ de bois sur pied, soit 7% du total métropolitain. La forêt publique, essentiellement communale, est majoritaire en Franche-Comté. Riche et variée en raison du relief de la région, elle est dominée par les feuillus (70 % de la surface et 63 % du volume sur pied), parmi lesquels le chêne représente l'espèce la plus répandue. Le bois de ces feuillus est utilisé principalement dans l'industrie de l'ameublement et comme bois énergie. Les résineux, utilisés principalement pour la construction, sont très présents sur les reliefs.

Comme au niveau national, la forêt comtoise apparaît sous exploitée. La récolte régionale de bois n'atteint que 3,5 millions de m³ par an, soit 71 % de l'accroissement annuel de la forêt. La valorisation actuelle de la forêt repose d'abord sur l'exploitation de parcelles de plus de 4 ha, majoritairement publiques. Celles-ci contribuent à plus de 80% de la production annuelle de la forêt valorisée sous forme de bois d'œuvre, d'industrie ou pour produire de l'énergie. Le développement du bois énergie tend néanmoins à réduire cette sous utilisation mais crée de la concurrence entre le bois-énergie et les industries du bois notamment celle du panneau. En effet, dans la région, sont implantés de nombreux établissements industriels de la filière, de la sylviculture à la seconde transformation du bois. En 2010, 3 200 établissements de la filière forêt-bois emploient 10 100 salariés, ce qui représente 2,7 % de l'emploi salarié régional. Souvent de petite taille, plus des deux tiers sont sans salarié et près d'un quart emploie moins de dix salariés. Moins d'une trentaine d'établissements dépassent 50 salariés.

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/donnees et cartes régionales

Site du service statistique du ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr



BD CARTO®

© IGN – Paris – 2002

DRAAF Franche-Comté (SRISE) septembre 2014

Reproduction interdite Licence N° CUEF-02-006

Répartition du territoire

Le territoire de la Franche-Comté s'étend sur une superficie de 1 631 milliers d'hectares, soit moins de 3% du territoire national. La forêt, composée de feuillus en plaine et essentiellement de résineux dans les massifs montagneux des Vosges et du Jura, occupe 45% du territoire régional contre seulement 30% au niveau national.

En raison de l'importance des surfaces boisées, la superficie agricole utilisée (SAU) ne s'étend que sur 43% du territoire régional alors qu'elle en occupe plus de la moitié au niveau national. Les surfaces toujours en herbe prédominent largement et couvrent près de 60% de la SAU régionale.

La prédominance des forêts et des surfaces en herbe limite ainsi la superficie de terres arables. Seulement deux hectares de terres agricoles sur cinq sont cultivés en Franche-Comté contre une proportion de deux sur trois en moyenne nationale. Parce qu'elles sont principalement situées en zone de plaine, 45% des terres arables régionales se trouvent en Haute-Saône. Dans ce département, les surfaces cultivées couvrent ainsi plus de la moitié de la SAU.

En Franche-Comté, les sols artificialisés occupent seulement 6,6% du territoire contre 9,4% du territoire métropolitain. Si le taux d'urbanisation ne dépasse pas 6% dans le Jura et la Haute-Saône, il atteint cependant plus de 11% dans le Territoire de Belfort.

Cultures permanentes : vignes et vergers

Surface agricole utilisée (SAU) des exploitations : elle représente l'ensemble des terres vouées à la production des exploitations dont le siège est localisé dans un territoire. Elle comprend les terres arables, les cultures permanentes et la STH.

SAU d'un territoire : surface agricole mise en valeur par des exploitations et surfaces toujours en herbe hors exploitation dans la limite du champ géographique d'un territoire.

Sols artificialisés : Ils incluent les sols des propriétés bâties (y compris les fermes) ainsi que les surfaces attenantes (cour, parking...), les parcs et les jardins d'agrément, les infrastructures de transport (routes, voies ferrées...)

Surface totale : c'est la surface d'un territoire calculée par l'IGN. L'ensemble du territoire n'étant pas cadastré (notamment les routes), elle diffère de la surface cadastrée.

Surfaces boisées : comprennent les sols dont la couverture boisée est supérieure à 10% de la surface totale, ainsi que les peupleraies en plein. Cette définition est différente de celle de l'IGN (cf. page 14).

Surfaces toujours en herbe (STH) : prairies destinées à la production de plantes fourragères herbacées vivaces. Elles comprennent les prairies semées depuis plus de cinq ans et les prairies naturelles non semées.

Terres arables : elles incluent les cultures annuelles à savoir les céréales, les oléagineux, les protéagineux, les cultures industrielles, les cultures fourragères (y compris prairies artificielles et prairies de moins de cinq ans), les jardins familiaux et les jachères.

Autres territoires non agricoles : poste solde qui comprend toutes les eaux intérieures (étangs en rapport y compris), les terres stériles, les rochers....

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/données et cartes régionales

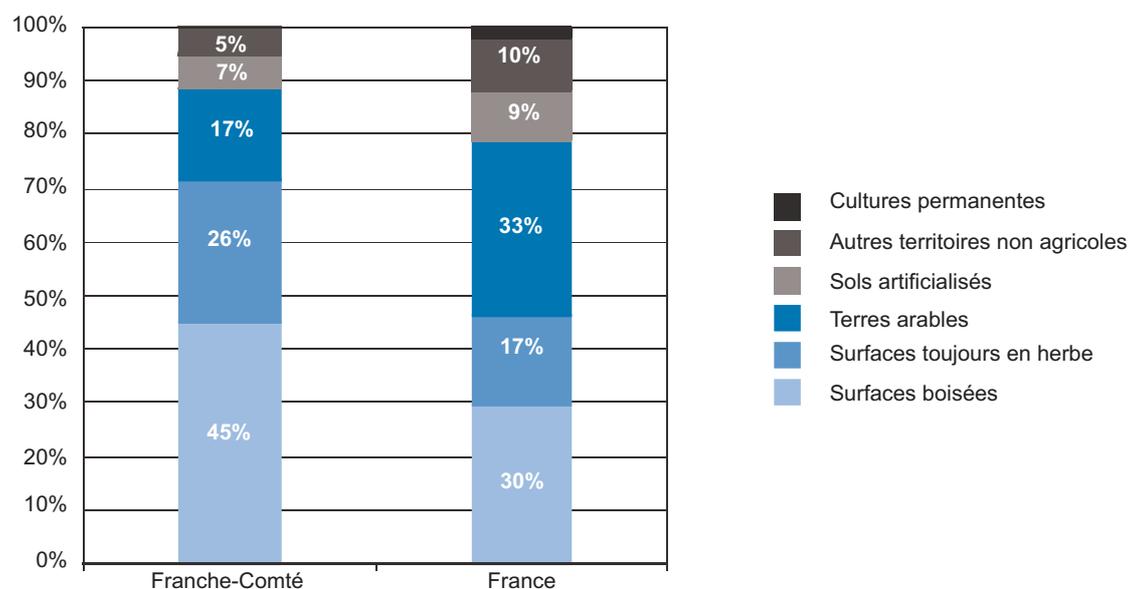
Site du service statistique du ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Répartition du territoire

Surfaces en hectares	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	Part FC/France
Terres arables	57 957	87 047	128 045	9 617	282 666	1,5%
<i>dont céréales</i>	22 905	39 640	73 545	5 770	141 860	1,5%
<i>dont oléagineux</i>	3 205	11 620	24 055	765	39 645	1,7%
<i>dont fourrages annuels</i>	5 374	3 381	11 285	1 640	21 680	1,4%
<i>dont prairies artificielles et temporaires</i>	25 900	29 970	16 300	1 370	73 540	2,2%
Cultures permanentes	137	2 400	731	4	3 272	0,3%
<i>dont vignes</i>	42	2 272	170	0	2 484	0,3%
STH des exploitations	160 940	99 300	106 600	10 460	377 300	5,0%
SAU des exploitations	219 034	188 747	235 376	20 081	663 238	2,5%
SAU	236 534	208 892	250 201	20 606	716 233	2,5%
<i>dont STH hors exploitations</i>	15 400	19 200	12 440	690	47 730	2,7%
Surfaces boisées	227 405	246 000	241 000	26 620	741 025	4,5%
Landes, friches	4 931	6 750	4 404	2 804	18 889	0,8%
Sols artificialisés	39 920	28 640	32 100	6 940	107 600	2,1%
Autres (rochers, eaux intérieures...)	17 100	14 600	11 300	4 090	47 090	2,4%
Surface totale (IGN)	525 890	504 882	539 005	61 060	1 630 837	3,0%

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2013

Les forêts et les prairies couvrent 70% du territoire franc-comtois



Source : Agreste - SAA

Répartition de la surface agricole utilisée

En 2013, la surface agricole utilisée par les exploitations franc-comtoises couvre 663 200 hectares. Elle représente moins du tiers de la superficie du Territoire de Belfort à près de 45% de celle de la Haute-Saône. Depuis 2010, la SAU des exploitations est stable.

La Franche-Comté étant une terre d'élevage, la SAU est composée à 70% de surfaces destinées à l'alimentation du bétail. Dans le Doubs, cette proportion atteint près de 90%. A elles seules, les surfaces toujours en herbe représentent plus de la moitié de la SAU régionale. Elles couvrent la moitié des surfaces du Jura et du Territoire de Belfort et atteignent 75% de la SAU dans le Doubs. Si on y ajoute les prairies artificielles et temporaires, c'est plus des deux tiers des surfaces qui sont consacrées à la culture de l'herbe en Franche-Comté.

La fin de la jachère réglementaire depuis 2008 a fortement réduit la surface des terres laissées

au repos. Depuis cette date, plus de 10 000 ha supplémentaires sont cultivées en cultures annuelles. Les surfaces cultivées en céréales, qui couvrent la moitié des terres arables ont ainsi gagné 3 000 ha. Les surfaces en oléagineux, essentiellement le colza, ont également progressé et approchent désormais les 40 000 ha.

D'autres cultures annuelles sont cultivées dans la région. Dans le Finage, plus de 500 ha sont consacrées aux légumes de plein champ destinés à la conserverie. En Haute-Saône, la culture du chanvre destiné à l'industrie se développe. Sa sole atteint en 2013 près de 1 000 ha. A l'inverse, les cultures permanentes sont très peu présentes. Seules quelques centaines d'hectares sont consacrées aux vergers ou aux pépinières. Avec 2 500 ha essentiellement localisées sur le Revermont jurassien, la culture de la vigne est plus développée mais reste modeste au regard des surfaces qui lui sont consacrées au niveau national.

Cultures permanentes : vignes, vergers et pépinières ligneuses.

Jachère : la jachère correspond historiquement à l'état de repos du sol d'un an après une ou plusieurs années de culture annuelle. L'année sans récolte n'était pas sans travaux du sol, notamment pour maîtriser les mauvaises herbes, éviter le ruissellement et enfouir la matière organique. Cette pratique a quasiment disparu, mais pas complètement : certaines parcelles ne peuvent pas être semées certaines années pour des raisons accidentelles (climat, exploitation vacante...). D'où la persistance de jachère, qualifiée de « conjoncturelle ».

Fourrage annuel : ce poste comprend essentiellement le maïs récolté plante entière, ensilé et utilisé pour l'alimentation du bétail.

Prairie artificielle : prairie annuelle ensemencée exclusivement en légumineuse (trèfle, luzerne...)

Prairie temporaire : prairie ensemencée en graminées fourragères ou en mélange avec des légumineuses. Elles sont dites temporaires jusqu'à leur cinquième année d'exploitation.

Surfaces toujours en herbe (STH) : prairies destinées à la production de plantes fourragères herbacées vivaces. Elles comprennent les prairies semées depuis plus de cinq ans et les prairies naturelles.

Surface agricole utilisée (SAU) des exploitations : elle représente l'ensemble des terres vouées à la production des exploitations dont le siège est localisé dans un territoire. Elle comprend les terres arables, les cultures permanentes et la STH.

Terres arables : elles incluent les cultures annuelles à savoir les céréales, les oléagineux, les protéagineux, les cultures industrielles, les cultures fourragères (y compris prairies artificielles et prairies de moins de cinq ans), les jardins familiaux et les jachères.

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/données et cartes régionales

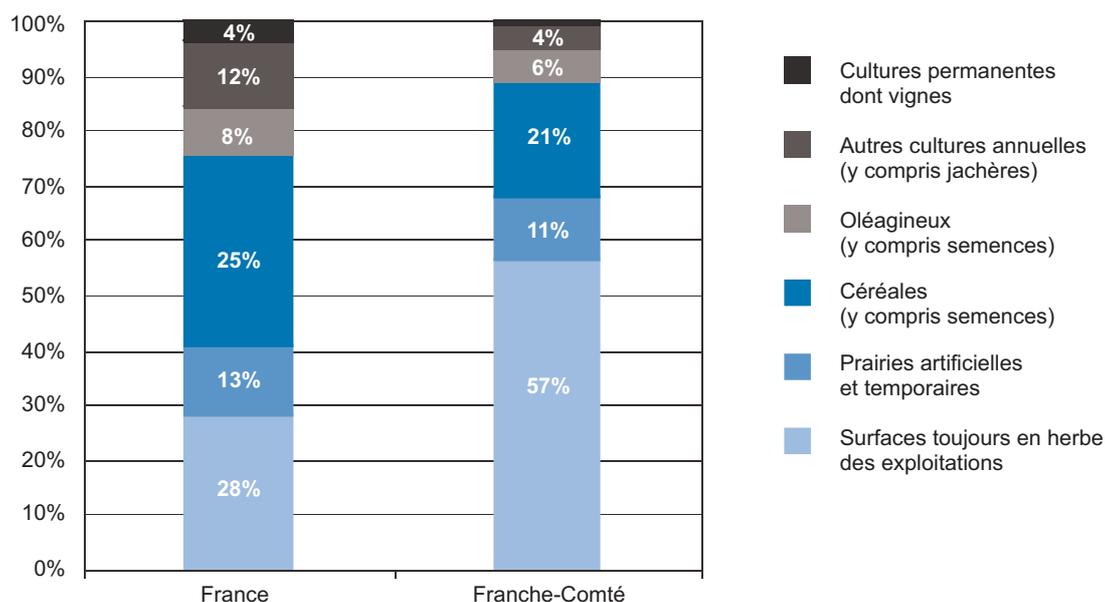
Site du service statistique du ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Répartition de la surface agricole des exploitations

Surfaces en hectares	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	Part FC/France
Terres arables	57 957	87 047	128 045	9 617	282 666	1,5%
dont céréales	22 905	39 640	73 545	5 770	141 860	1,5%
dont oléagineux	3 205	11 620	24 055	765	39 645	1,7%
dont protéagineux	170	175	575	0	920	0,5%
dont plantes à fibres	0	210	950	0	1 160	1,6%
dont pommes de terre	32	103	49	21	205	0,1%
dont légumes frais	48	550	51	11	660	0,3%
<i>dont maraîchage</i>	20	25	45	10	100	0,3%
dont fleurs et plantes ornementales	50	4	17	4	75	0,9%
dont fourrages annuels	5 374	3 381	11 285	1 640	21 680	1,4%
dont prairies artificielles et temporaires	25 900	29 970	16 300	1 370	73 540	2,2%
dont jachères	166	1 075	1 050	30	2 321	0,5%
Cultures permanentes	137	2 400	731	4	3 272	0,3%
dont cultures fruitières	39	43	270	1	353	0,2%
dont vignes	42	2 272	170	0	2 484	0,3%
dont pépinières ligneuses	46	25	277	3	351	2,3%
Surfaces toujours en herbe	160 940	99 300	106 600	10 460	377 300	5,0%
SAU des exploitations	219 034	188 747	235 376	20 081	663 238	2,5%

Source : Agreste - SAA semi-définitive 2013

Les deux tiers de la SAU franc-comtoise couverts d'herbe



Source : Agreste - SAA

Répartition forestière

En Franche-Comté, la forêt (au sens de l'IGN) recouvre 720 000 hectares. Selon cette définition, le taux de boisement est de 44 %, bien supérieur au taux de boisement moyen de la France (29,2 %), ce qui la place en troisième position après l'Aquitaine et la région PACA. Le taux de boisement est très homogène entre les quatre départements. Ces taux élevés s'expliquent principalement par la surface importante occupée par les futaies de résineux des massifs des Vosges et du Jura. Dans ces massifs de moyenne montagne, le taux de boisement est souvent supérieur à 50%. En plaine, le taux de boisement est plus faible et ce sont les feuillus,

essentiellement chêne rouvre ou péconculé et hêtre, qui dominent. Les feuillus représentent environ 70% de la surface forestière mais seulement 62 % du volume sur pied.

La forêt comtoise est majoritairement publique, essentiellement propriété des communes. Malgré le caractère semi-montagneux de la région, les forêts de production représentent la quasi totalité des forêts en Franche-Comté (98%). Si deux tiers des surfaces sont faciles à exploiter, 159 000 hectares sont difficiles à exploiter notamment dans les zones escarpées de la chaîne du Jura.

La surface de forêt par catégorie de propriété

Surfaces en milliers d'hectares	Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté	France
Forêt	227 ± 9	233 ± 9	233 ± 7	27 ± 3	720 ± 15	16 400 ± 90
Taux de boisement	43%	43%	46%	45%	44%	29%
Part des forêts de production	96%	98%	100%	100%	98%	95%
Part des forêts difficiles à exploiter	29%	30%	9%	ns	23%	33%
Part de la forêt publique	53%	52%	55%	52%	53%	25%

Source : Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) - Résultats des campagnes d'inventaire 2005 à 2009
La valeur estimée est comprise dans l'intervalle $[x - y ; x + y]$ avec une probabilité de 95 %

Forêt au sens de l'IGN : superficie boisée occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des essences forestières capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres. On distingue la forêt de production, disponible pour la production de bois des autres forêts ayant une fonction de production nulle ou accessoire (forêts inaccessibles, parcs, jardins).

Une **syvoécorégion** est une zone géographique suffisamment vaste pour que la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers soit originale.

Taux de boisement : rapport entre la surface totale boisée et la surface totale du territoire observé.

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/donnees et cartes régionales

Site du service statistique du ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr/inventaire-forestier.ign.fr

